

Le protocole sanitaire de la FFJ en date du 11 juillet 2020 est un protocole de vigilance modéré qui permet une pratique dans un espace suffisamment adapté au respect des mesures sanitaires, en intérieur comme en extérieur, mais n'autorise pas le recours aux vestiaires collectifs.

L'accès au Dojo

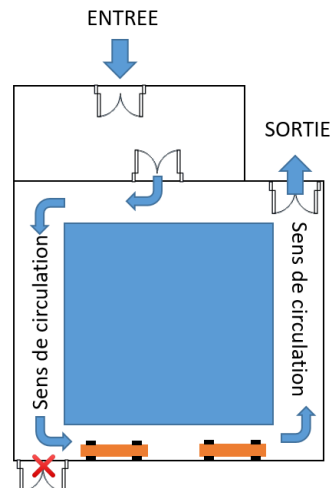
L'entrée pour les judokas s'effectuera dorénavant par le bureau du club « accès extérieur ». Les enfants seront accueillis et pris en charge directement par Guillaume ou un membre du bureau. Les parents n'étant pas autorisés à accéder au DOJO.

Chaque enfant devra se laver les mains en entrant dans les locaux à l'aide du gel hydro-alcoolique fourni par le club.

Les judokas munis d'un masque devront se déplacer avec leurs ZOOIRIS, respecter le sens de circulation, déposer leurs affaires sur les bancs, désinfecter les pieds et les mains et attendre les consignes de Guillaume.

Après la séance, les judokas se désinfecteront les pieds et les mains, récupéreront leurs affaires et se dirigeront vers la porte de secours où les parents les attendront.

Le nettoyage du dojo sera effectué tous les jours par le gardien.



Les règles élémentaires d'hygiène



A la maison, avant de me rendre au DOJO



A la maison, avant de me rendre au DOJO



- SE DOUCHER ET ÊTRE ALLE AUX TOILETTES
- AVOIR LAVE SA TENUE DE PRATIQUE
- METTRE SA TENUE DE PRATIQUE ET LA COUVRIR TOTALEMENT PAR UN AUTRE VETEMENT (Sweat, pantalon, veste, ...)
- PRENDRE SON SAC DE SPORT (Avec lotion hydro-alcoolique, bouteille d'eau, zooris placés dans un petit sac, mouchoirs, numéro d'un contact en cas d'urgence)
- PORTER UN MASQUE (selon les directives ministérielles)



De retour à la maison

- SE DOUCHER
- LAVER SA TENUE DE PRATIQUE
- APPROVISIONNER SON FLACON HYDRO-ALCOOLIQUE
- DESINFECTER SES ZOOIRIS
- RINCER SA BOUTEILLE D'EAU

